

ÉVALUATION ET APPROBATION DES DICTIONNAIRES POUR LES PROGRAMMES D'ANGLAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET D'ANGLAIS, LANGUE SECONDE

Enseignement primaire et secondaire

Cadre de référence

Le présent document a été réalisé par
le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Coordination et rédaction

Direction des ressources didactiques
Développement pédagogique et soutien aux élèves

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Direction des ressources didactiques
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Aile Saint-Amable, 3^e étage
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E6
Téléphone : 418 643-3534
Ligne sans frais : 1 866 747-6626
Courriel : bamd@mels.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :

www.mels.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013

ISBN 978-2-550-67040-7 (PDF)
(Édition anglaise : ISBN 978-2-550-67041-4 (PDF))

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

TABLE DES MATIÈRES

Première partie : Renseignements généraux	1
1. Orientations des programmes d'anglais, langue d'enseignement et d'anglais, langue seconde, au primaire et au secondaire	1
2. Rôle du dictionnaire dans l'enseignement et l'apprentissage	2
3. Conditions préalables à l'approbation	3
4. Évaluation des dictionnaires.....	3
5. Durée d'approbation des dictionnaires.....	3
 Deuxième partie : Critères d'évaluation	 4
Aspects pédagogiques.....	4
Premier critère : L'ouvrage rejoint les orientations des programmes d'anglais dans le Programme de formation de l'école québécoise.....	4
Deuxième critère : L'ouvrage est conçu de manière à aider l'élève dans ses différentes pratiques et à le soutenir dans sa compréhension et son utilisation de la langue	5
Troisième critère : L'ouvrage est adapté aux élèves auxquels il est destiné	6
Aspects linguistiques	8
Premier critère : L'ouvrage est adéquat sur le plan de la justesse et de la cohérence des notions linguistiques	8
Deuxième critère : L'ouvrage tient compte des normes et usages actuels de la langue et est adapté aux contextes canadien et québécois	9

Première partie : Renseignements généraux

1. Orientations des programmes d'anglais, langue d'enseignement et d'anglais, langue seconde, au primaire et au secondaire

Les programmes d'anglais, langue d'enseignement et d'anglais, langue seconde, au primaire et au secondaire, soulignent l'importance de développer la communication orale (parler et écouter) et la communication écrite (lire et écrire) dans un environnement riche donnant accès à une variété de ressources.

Pour soutenir le développement de ses compétences, l'élève est appelé à mobiliser, entre autres choses, des stratégies pertinentes et efficaces. Il doit aussi acquérir certaines techniques qui l'aident à résoudre des problèmes d'écriture, de lecture et de communication orale. Il lui faut apprendre à orchestrer de nombreuses ressources internes et externes pour favoriser la compréhension et l'utilisation de la langue anglaise. Dans ce contexte d'apprentissage, le dictionnaire s'avère un outil pertinent.

2. Rôle du dictionnaire dans l'enseignement et l'apprentissage

S'il appartient à l'établissement de mettre à la disposition de l'élève des outils de référence variés, c'est au personnel enseignant que revient la responsabilité de guider et de soutenir celui-ci afin qu'il utilise efficacement ces outils dans une variété de situations tant sur le plan scolaire que social.

Le dictionnaire que l'élève doit apprendre à utiliser est généralement adapté aux besoins d'un cycle, d'un ordre d'enseignement et d'une discipline (anglais, langue d'enseignement ou anglais, langue seconde). Il présente un contenu permettant une référence solide, mais il est adapté (nombre et choix des mots, précision des définitions, des exemples et des illustrations) afin de respecter l'élève dans son apprentissage.

Le rôle du dictionnaire destiné à l'élève en situation d'apprentissage est de lui permettre de trouver rapidement une réponse claire aux problèmes qu'il éprouve et aux questions qu'il se pose. C'est un outil que l'on consulte pour vérifier le sens, l'usage, l'orthographe, la traduction ou la prononciation d'un mot particulier.

Les dictionnaires bilingues et unilingues sont admissibles puisqu'ils permettent de s'adapter à des situations et des besoins variés.

Par ailleurs, les divers programmes relatifs à l'apprentissage de l'anglais indiquent que le support visuel est un élément incontournable. On favorise également le recours à un apprentissage thématique. À cet égard, les dictionnaires visuels et les thésaurus sont des ressources à privilégier sans toutefois mettre à l'écart les autres formes de dictionnaires (ex. : orthographique, encyclopédique) au fur et à mesure que l'élève progresse dans le développement de ses compétences. Seront toutefois exclus les dictionnaires propres à un domaine et les dictionnaires de synonymes, d'antonymes, de rimes, etc.

Note : Pour le 1^{er} cycle du primaire, le programme d'anglais, langue seconde insiste sur le caractère authentique des contenus (rimes, chansons, contes, etc.) et sur l'accent mis sur l'oral. Ainsi, le dictionnaire n'est pas une ressource indispensable pour l'apprentissage à moins d'être présenté sous une forme visuelle claire, simple et actuelle.

3. Conditions préalables à l'approbation

Compte tenu des explications qui précèdent, les dictionnaires peuvent être soumis à l'approbation :

- s'ils sont adaptés pour l'élève en situation d'apprentissage, en fonction d'un cycle ou d'un ordre d'enseignement;
- s'ils sont structurés comme des ouvrages de référence, en présentant le contenu de façon synthétique;
- s'ils sont conformes aux contextes canadien et québécois (traduction) et au système international d'unités.

4. Évaluation des dictionnaires

L'évaluation des dictionnaires porte plus spécifiquement sur les aspects pédagogiques et linguistiques. Les premiers concernent le contenu (conformité au programme; organisation du contenu facilitant la consultation; adaptation aux élèves visés). Les seconds portent sur la justesse et la cohérence des éléments linguistiques (incluant la traduction, s'il y a lieu) et sur l'adaptation sociolinguistique.

Enfin, les dictionnaires sont également soumis à l'évaluation des aspects matériels et des aspects socioculturels.

La liste des dictionnaires approuvés est publiée sur le site Web de la Direction des ressources didactiques.

5. Durée d'approbation des dictionnaires

La durée d'approbation d'un dictionnaire est de sept ans. L'approbation pourra être reconduite si, au terme de cette période, le dictionnaire est toujours d'actualité. Cette disposition vise à ce que les ouvrages tiennent compte de l'évolution lexicale (néologismes, archaïsmes) et demeurent actuels sur le plan des illustrations.

Deuxième partie : Critères d'évaluation

Aspects pédagogiques : Premier critère

Premier critère : L'ouvrage rejoint les orientations des programmes d'anglais dans le Programme de formation de l'école québécoise

Élément à considérer	Points d'analyse
1.1 Le contenu des pages liminaires permet de situer la clientèle ciblée, de préciser le type de dictionnaire et sa contribution spécifique à la compréhension et à l'usage de la langue.	1.1.1 La clientèle ciblée est identifiée. 1.1.2 Des précisions sont fournies sur l'utilité de l'ouvrage et de ses composantes comme soutien au développement de la langue. 1.1.3 Des précisions sont fournies sur le nombre et le choix des mots. 1.1.4 L'information fournie est claire, concise et utile (ex. : structure de l'ouvrage, clés de compréhension, signification des symboles et des abréviations). 1.1.5 S'il y a lieu, l'utilisation des marques (chiffres, symboles, etc.) est précisée pour distinguer les acceptions et indiquer un ordre de présentation allant du plus fréquent au moins fréquent, du propre au figuré, etc. 1.1.6 On fait des liens avec les connaissances et les stratégies acquises antérieurement. 1.1.7 La terminologie utilisée (métalangage) correspond à celle des programmes d'anglais. 1.1.8 Si l'organisation de l'information dans l'ouvrage interfère avec l'ordre alphabétique (ex. : insertion des mots de la même famille), cette particularité doit être indiquée et expliquée.

Aspects pédagogiques : Deuxième critère

Deuxième critère : L'ouvrage est conçu de manière à aider l'élève dans ses différentes pratiques et à le soutenir dans sa compréhension et son utilisation de la langue

Éléments à considérer	Points d'analyse
2.1 L'organisation du contenu en général et de la table des matières, s'il y a lieu, permet à l'élève de se situer rapidement.	2.1.1 La mise en page est claire et aérée et rend la consultation simple et efficace. 2.1.2 La table des matières est conçue pour faciliter le repérage des différents éléments de contenu. 2.1.3 Les tableaux, annexes, encadrés et illustrations facilitent la compréhension de l'information.
2.2 Des indications et des exemples sont donnés pour soutenir l'élève dans sa compréhension et son usage de la langue.	2.2.1 Les définitions et les exemples permettent à l'élève de bien comprendre le sens ou les différents sens d'un mot. 2.2.2 Les difficultés (ex. : prononciation ou orthographe d'un mot) sont expliquées en tenant compte de celles que l'élève est susceptible d'éprouver. 2.2.3 Les exemples sont diversifiés. 2.2.4 Les illustrations et les planches illustrées, s'il y a lieu, soutiennent les définitions.

Aspects pédagogique - Troisième critère

Troisième critère : L'ouvrage est adapté aux élèves auxquels il est destiné

Éléments à considérer	Points d'analyse
3.1 Des indications sont fournies sur la façon de consulter efficacement les tableaux, les encadrés, les listes, etc. et contribuent à faire du dictionnaire un ouvrage qu'on consulte de façon habituelle.	3.1.1 L'outil est facile à utiliser et fournit, au besoin, des explications sur la manière de consulter les listes, les encadrés, les tableaux de verbes, etc. 3.1.2 Les abréviations, les symboles, les pictogrammes, les codes de couleurs et autres procédés graphiques sont clairement expliqués et soutiennent la recherche.
3.2 L'ouvrage est adéquat quant au choix et au nombre de mots.	3.2.1 Les mots se trouvant dans le dictionnaire sont ceux que l'élève est susceptible de voir ou d'utiliser couramment.
3.3 Le contenu (définitions, exemples, explications, illustrations) est présenté de façon claire.	3.3.1 Les définitions, les explications, les illustrations et les exemples sont clairs et faciles à comprendre. 3.3.2 La formulation et le degré d'exhaustivité (ex. : analogie, polysémie) des définitions est à la portée des jeunes ciblés.
3.4 Les exemples choisis sont adaptés aux élèves visés de manière à susciter leur intérêt; ils sont nombreux et diversifiés.	3.4.1 Les exemples sont appropriés à l'âge et à la réalité des élèves : ils sont près de leur vécu et de leurs champs d'intérêt. 3.4.2 Les citations proviennent de sources variées et permettent une ouverture sur la culture d'ici et d'ailleurs. 3.4.3 Lorsque l'ouvrage fournit des notes encyclopédiques, celles-ci sont susceptibles d'être facilement comprises par l'élève et de l'intéresser.

Éléments à considérer	Points d'analyse
3.5 L'emploi des marques ou procédés typographiques facilite le repérage des éléments importants.	3.5.1 Le type de caractères et leur taille facilitent la lecture et sont appropriés à l'âge de l'élève. 3.5.2 La mise en relief, les couleurs et les pictogrammes sont utilisés de façon pertinente et constante, avec modération. 3.5.3 Au primaire, le caractère utilisé pour les entrées est le bas de casse. Les entrées des dictionnaires destinés aux élèves du secondaire peuvent être en petites capitales.

Aspects linguistiques - Premier critère

Premier critère : L'ouvrage est adéquat sur le plan de la justesse et de la cohérence des notions linguistiques

Éléments à considérer	Points d'analyse
1.1 Les définitions, les explications, les règles et les énoncés qui les présentent et les illustrent sont justes et clairs. Les exemples choisis sont pertinents.	1.1.1 Les définitions, les explications, les règles et les énoncés qui les présentent et les illustrent sont exempts d'erreurs. 1.1.2 Les exemples illustrent bien les règles et les usages. 1.1.3 Les énoncés choisis sont pertinents pour illustrer les mots et leurs usages.
1.2 L'organisation (ordre, séquence) est cohérente et permet aux élèves de se donner une représentation juste de la langue, considérée comme un système.	1.2.1 L'organisation permet d'identifier et de repérer les mots polysémiques. On évite la surcharge en présentant en priorité les sens les plus courants. 1.2.2 Des liens sont établis entre les mots afin de présenter la langue de façon cohérente. Les renvois sont utilisés de façon judicieuse. 1.2.3 Si l'ordre alphabétique n'est pas respecté, la façon de présenter et de regrouper les définitions doit être pertinente.

Aspects linguistiques - deuxième critère

Deuxième critère : L'ouvrage tient compte des normes et usages actuels de la langue et est adapté aux contextes canadien et québécois

Éléments à considérer	Points d'analyse
2.1 L'ouvrage présente des caractéristiques d'adaptation sociolinguistique.	2.1.1 Les variétés de l'anglais (ex. : désignations ou acceptions propres à certains pays ou à certaines régions) sont précisées; les canadianismes sont identifiés. 2.1.2 L'ouvrage fait un emploi nuancé des variétés de langue en distinguant ce qui relève de l'usage et ce qui relève de la norme. L'usage familier, l'emploi vieilli ou l'emploi contesté est indiqué. 2.1.3 Le choix des mots et des illustrations respecte les réalités canadiennes. 2.1.4 La traduction est conforme au français en usage au Québec. 2.1.5 La traduction du français à l'anglais précise les nuances culturelles.

